

Fiche d'identité

Maitrise d'ouvrage :

Secteur de développement majeur du renouveau stéphanois, le secteur Nord-Est est représentatif d'une co-élaboration urbaine et d'une multiplicité de maîtres d'ouvrage :

- Saint-Etienne Métropole pour le projet de la 3e ligne de tramway
- L'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne sur l'ensemble du périmètre OIN (Opération d'Intérêt National) et maître d'ouvrage de 3 ZAC majeures sur le secteur Nord-Est : Châteaucreux, Manufacture et Pont de l'Âne Monthieu (cf. carte de présentation).
- La Ville de Saint-Etienne pour le suivi des actions des secteurs politique de la ville
- L'ensemble des partenaires pour le suivi des actions en périmètre opérationnel ou en diffus et la cohérence des projets sur ce secteur.

Territoire concerné :

- Quart Nord Est de la commune de Saint-Etienne (11 IRIS)
- Territoire urbain
- 27 000 habitants
- Densité de population : 3 020 habitants / km².

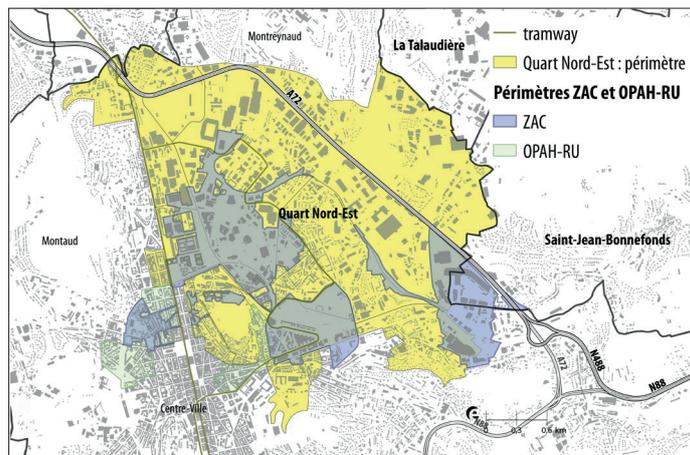
AMO en charge de la démarche urbanisme favorable à la santé :

epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise et l'Observatoire régional de la santé (ORS).

Le contexte du projet

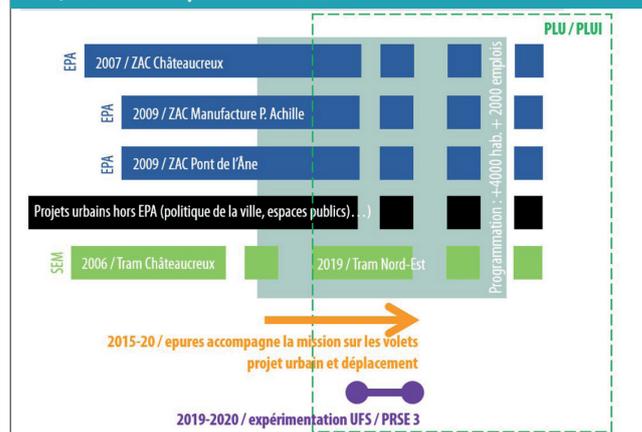
Le prolongement de la 3^e ligne de tramway de Saint-Etienne se définit comme un élément structurant du développement urbain du secteur Nord Est de la ville.

Au démarrage de l'expérimentation urbanisme favorable à la santé, ce projet de tramway, porté par Saint-Etienne Métropole est déjà défini et lancé. En revanche, le projet urbain qui doit structurer ce secteur est encore en construction : projets menés dans les Zones d'Aménagement Concertées de l'EPASE, opérations résidentielles au sein du quartier du Soleil et projet ANRU du Crêt de Roc (suivi Ville de Saint-Etienne).



Source : epures

SITUATION DE L'EXPÉRIMENTATION DANS LE DÉROULEMENT DU PROJET URBAIN QUART NORD EST



C'est epures, l'Agence d'urbanisme, qui a proposé de réaliser l'expérimentation aux différentes maîtrises d'ouvrage, avec pour objectif de les éclairer sur les enjeux de santé de ce secteur et la manière dont l'intervention urbaine peut être orientée en ce sens.

Les étapes de la démarche et l'organisation proposée

Le thème de la santé avait déjà été traité dans le projet de la 3^e ligne de tramway, à travers **une évaluation (sommaire) de son impact sur la santé des habitants** : baisse du recours à la voiture et des nuisances sonores qui y sont liées, baisse des émissions de polluants atmosphériques (NOx notamment) et enfin augmentation du recours aux modes actifs (marche, vélo) grâce au report modal ainsi qu'à la création



d'aménagements cyclables et piétons. Une attention particulière a été également apportée à la pollution des sols. **Cependant la santé n'avait pas fait l'objet d'une démarche spécifique et globale.**

L'approche proposée par epures a consisté à :

- ▶ Apporter de nouveaux éléments de diagnostic
- ▶ Formuler des enjeux et des pistes d'action
- ▶ Discuter de tous ces éléments avec les maîtrises d'ouvrages et les partenaires.

Les principaux résultats du diagnostic

Le diagnostic a été mené en deux volets : **un portrait social et sanitaire de la population et un portrait des milieux de vie**, à partir d'une analyse de cinq déterminants de la santé particulièrement présents dans ce secteur (co-exposition air bruit, îlots de chaleur urbains, pollution des sols, habitat dégradé et mobilités actives).

Pour chaque déterminant de santé, il a été proposé :

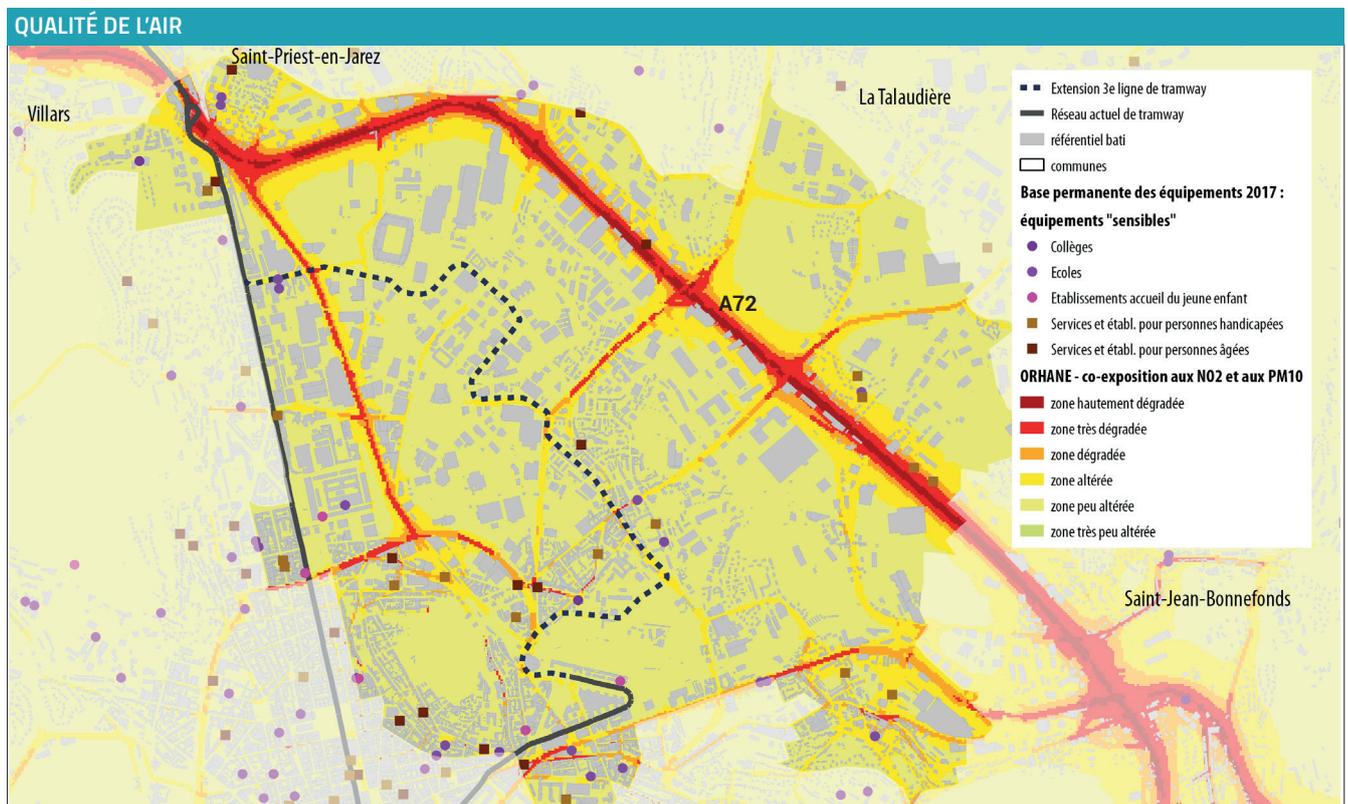
- ▶ Une carte
- ▶ Les impacts connus sur la santé
- ▶ Les préconisations générales à suivre pour les aménagements urbains
- ▶ Les actions déjà engagées par les partenaires dans ce sens.

Un état de santé moyen, lié à la présence d'une population modeste

Le taux de prévalence d'admissions en affections longue durée est significativement plus élevé pour la commune de Saint-Etienne et le regroupement des 11 IRIS que pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les taux d'hospitalisations sont supérieurs à ceux de la région surtout pour les maladies cardio-vasculaires, les tumeurs et le diabète. Enfin, une vigilance doit être apportée à la santé mentale (plus d'hospitalisations en psychiatrie chez les hommes, plus de soins en ambulatoire chez les femmes).

Des sous-secteurs du quart Nord Est localement exposés à la pollution atmosphérique, au bruit, à la pollution des sols et à des températures de surface élevées

Concernant les déterminants de la santé, le diagnostic pointe des secteurs très fortement exposés à l'air et au bruit, secteurs accueillant parfois des équipements recevant du public sensible (établissements d'accueil pour personnes âgées, écoles, crèches, hôpitaux) et / ou de l'habitat. De plus, en période de canicule, les surfaces artificialisées ainsi que les toitures métalliques renforcent le phénomène d'îlots de chaleur urbains.



Source : epures



Méons : un lotissement arboré, avec des espaces publics de qualité, mais une proximité immédiate de l'autoroute

De même, les sols pollués sont très présents dans ce secteur qui a toujours eu une vocation industrielle (Manufacture d'Armes, entreprises du quartier du Marais). L'habitat dégradé est présent dans certains quartiers résidentiels (le Soleil, le Crêt de Roc).

A l'inverse, certains secteurs se distinguent par leur proximité, à pied, aux arrêts de transports collectifs et aux espaces de nature et de loisirs.

La force du diagnostic proposé est d'avoir pu croiser, à l'échelle de chaque parcelle, l'ensemble des déterminants de santé retenus précédemment : chaque parcelle a reçu une note globale au regard de son positionnement par rapport à chacun de ces indicateurs.

 Pour aller plus loin sur les croisements de données, se référer à la fiche diagnostic.

Il ressort de ces traitements cartographiques plusieurs secteurs fortement défavorables pour la santé :

- ▶ Les parcelles situées le long de l'autoroute (coexposition air-bruit, mauvaise accessibilité à pied aux parcs et équipements et îlots de chaleur)
- ▶ Le carrefour Barrouin (coexposition air-bruit + forte pollution des sols + îlot de chaleur)
- ▶ Les parcelles situées le long d'axes intermédiaires comme la rue de la Montat, le boulevard George Pompidou...

A l'inverse, d'autres secteurs sont très favorables :

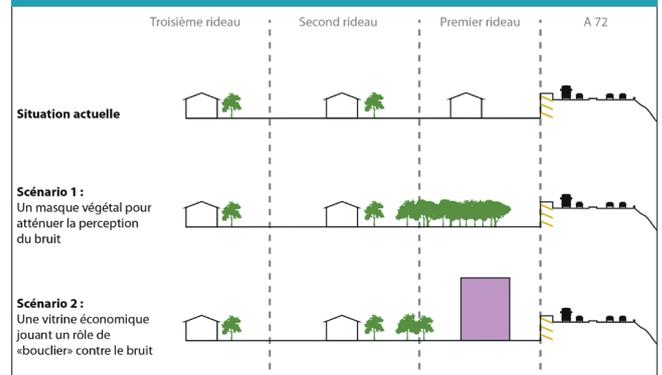
- ▶ Le parc François Mitterrand,
- ▶ Le cœur du technopole
- ▶ Le centre du quartier du Soleil, ainsi que certains ensembles résidentiels (îlot Burdeau, etc.)

Les propositions

Une réunion rassemblant les partenaires opérationnels du projet urbain du quart Nord Est a permis de faire émerger, avec les partenaires, des propositions pour deux secteurs à enjeux : le secteur de l'A72 (parcelles

de part et d'autre de l'autoroute) et le secteur Jules Janin (boulevard urbain). Au-delà de propositions opérationnelles présentées ci-dessous, l'objectif du workshop était d'acculturer les partenaires aux réflexions et analyses des projets urbains au prisme de la santé.

SECTEUR DE L'A72 : LES SCÉNARIOS POUR LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES



Source : epures

SECTEUR JULES JANIN : DES IDÉES D'AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DE LA SANTÉ



Source : epures. Le scénario du secteur Jules Janin : apaiser les carrefours, végétaliser certaines toitures industrielles, replanter des arbres sur d'anciennes friches, reconfigurer le boulevard au profit de la marche à pied, du vélo et des transports collectifs en site propre, améliorer l'accès à pied aux commerces alimentaires...

Les facteurs de réussite et limites de l'expérimentation

Il est difficile d'évaluer les retombées de l'expérimentation dans le projet du Quart Nord Est, car celle-ci a été courte alors que le projet urbain s'opère sur le temps long et rassemble une multitude d'opérations.

Concernant le projet du tramway, l'expérimentation a eu très peu d'impact car elle est arrivée tardivement dans le processus. Elle a cependant marqué l'équipe en charge du projet, d'où de possibles répercussions dans d'autres démarches.

Concernant les projets portés par la Ville, comme

l'écoquartier du Soleil, la santé a été réaffirmée comme une dimension centrale, notamment lors de la présentation au sein d'une commission de labellisation. Elle est venue conforter certains partis pris d'aménagement : végétalisation, gestion des eaux pluviales, amélioration de la qualité de l'habitat au sein d'un quartier ancien et modeste, etc.

Concernant les projets portés par l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne, la démarche a eu un écho auprès de certains prestataires, comme le bureau

d'étude Tribu, qui souhaitaient renforcer la dimension santé environnementale du projet.

Au final, la plus grande force de cette démarche a été de sensibiliser et former les techniciens des maîtrises d'ouvrage aux enjeux de l'urbanisme favorable à la santé à une période stratégique du lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Etienne Métropole. La dimension santé a ainsi été prise en compte dès le début de la démarche PLUi.

Forces

Une sensibilisation des techniciens aux questions de santé dans les politiques d'aménagement.

Une nouvelle façon de travailler, en croisant les cultures professionnelles, à la fois au sein et à l'extérieur de l'Agence d'urbanisme.

La construction d'une méthodologie et d'un indicateur synthétique de santé.

Faiblesses

Une expérimentation déconnectée de l'urgence de la mise en œuvre des projets urbains du quart Nord Est (en particulier le projet de tramway), d'où une difficulté de les infléchir.

Une difficulté à toucher certains acteurs clé : l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne, les élus.



Ressources

Rapport technique, Urba4, 2022

<https://www.epures.com/index.php/publications/epures/sante/1299-plan-regional-sante-environnement-auvergne-rhone-alpes-integrer-les-enjeux-de-sante-environnement-dans-l-aide-a-la-decision-sur-les-documents-d-urbanisme-et-les-projets-d-amenagement>

Pour vous accompagner dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé et au bien-être des habitants, des fiches pratiques et inspirantes sont disponibles

Fiche 1 Urbanisme et santé : alliés pour la vi(II)e	Fiche 2 Déterminants de santé	Fiche 3 Projet de Territoire	Fiche 4 Diagnostic	Fiche 5 Santé et projets urbains	Fiche 6 Santé et PLU/PLUi	Fiche 7 Santé et Scot	Fiche 8 Enjeux juridiques
Fiche 9 Sur le terrain : La Mure	Fiche 10 Sur le terrain : Quart Nord-Est Saint-Etienne	Fiche 11 Sur le terrain : PLH St-Marcellin Vercors Isère Communauté	Fiche 12 Sur le terrain : Vienne Condrieu Agglomération	Fiche 13 Sur le terrain : Scot Bresse Val de Saône	Fiche 14 Sur le terrain : Scot Sud Loire		

Faire valoir les enjeux de santé dans les documents de planification et les projets d'aménagement : c'est la mission que s'est donné le réseau des Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (réseau Urba4), dans le cadre d'un partenariat avec l'Observatoire régional de la Santé, la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et l'Agence Régionale de Santé.